

COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022 - 005

Délibération N° DEL 2022_2_3

Séance du 25 mars 2022

Date de convocation : 14/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 mars à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM., VOLLE Christiane, GIREN Didier, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier

Etaient excusés : Mme ROVIRA Carine, M. STERN André

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 648.50 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 62 169.39 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : - 1 735.74 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 10 224.94 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 4350.00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 437.24 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 437.24 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 46 507.21 €

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
Le 25 mars 2022
Le Maire,